

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03645 Numéro SIREN : 852 455 187 Nom ou dénomination : 4Y DRIVE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2022 sous le numéro de dépôt 4353

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION****M FARAG SAMIR**

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20202110141515Pour le compte de :**SASU 4Y DRIVE**

9 RUE ALBERT MARQUET

95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

N° SIREN : 852 455 187Période déclarée : 2020Date limite de dépôt : 19/05/2021**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS****Formulaire N° 2065** *(Applicable à compter du 31/12/2020)***Annexe N° 2065-BIS** *(Applicable à compter du 31/12/2018)***Annexe N° 2033-A** *(Applicable à compter du 31/12/2017)***Annexe N° 2033-B** *(Applicable à compter du 31/12/2020)***Annexe N° 2033-C** *(Applicable à compter du 31/12/2020)***Annexe N° 2033-D** *(Applicable à compter du 31/12/2020)***Annexe N° 2033-E** *(Applicable à compter du 31/12/2019)***Annexe N° 2033-F** *(Applicable à compter du 31/12/2017)***Annexe N° 2033-G** *(Applicable à compter du 31/12/2017)***Annexe N° 2059-H** *(Applicable à compter du 31/12/2017)***Annexe N° 2059-I** *(Applicable à compter du 31/12/2017)***Annexe N° 2069-RCI** *(Applicable à compter du 31/12/2020)***Annexe N° ANNEXLIB01** *(Applicable à compter du 31/12/2005)*

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	SASU 4YDRIVE		
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	99 RUE ALBERT MARQUE
Code postal	95370	Ville	MONTIGNY LES CORMEILLES
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

CHAUFFEUR VTC

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux de 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit (report du 2033-B)	6 285
-----------------------------------	--	--------------------------	--	----------------------------	-------

AUTRES INFORMATIONS

1- EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE

Nom du prestataire	4Y DRIVE	Complément de désignation	
--------------------	----------	---------------------------	--



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2018)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2017)

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles	855	100	755
TOTAL I (5)	855	100	755
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances (2) clients et comptes rattachés	1 446		1 446
Créances autres (3)	215		215
Disponibilités	3 914		3 914
TOTAL II	5 575		5 575
TOTAL GENERAL (I + II)	6 430	100	6 330

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	-861
Résultat de l'exercice	5 246
TOTAL I	5 385
3 - DETTES	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	945
TOTAL III	945
TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 330

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	855
----------------------------------	--	--	-----



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	8 526
Subventions d'exploitation reçues			11 531
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			20 057
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			14 706
dont crédit-bail mobilier			
dont crédit-bail immobilier			
Charges sociales			5
Dotations aux amortissements			100
Total des charges d'exploitation (II)			14 811
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			5 246
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			5 246

B - RÉSULTAT FISCAL

		Bénéfice	Déficit
		5 246	
Déductions de l'exercice			
Déductions diverses			11 531
dont créance due au report en arrière du déficit			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			
dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)			
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)			
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)			
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice	Déficit
			6 285
Déficits antérieurs reportables	861	dont imputés sur le résultat	861
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice	Déficit
			6 285



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles		855		855	
TOTAL rubrique I		855		855	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles		100		100
TOTAL rubrique II		100		100

IV - DIVERS

Montant de la TVA collectée	852
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	808

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	8 526
TOTAL 1	8 526

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Subventions d'exploitation reçues	11 531
TOTAL 2	11 531

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	14 706
TOTAL 3	14 706

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	5 351
---	-------



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000
---	---	--	-------

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M		
	Nom et prénom	FARAG SAMIR	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	1 000	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	09/07/1968	Pays de naissance	EGYPTE
	Code postal de naissance	95370	Commune de naissance	
	Numéro, type et nom de voie	9 RUE ALBERT MARQUET		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	95370	Ville	MONTIGNY LES CORMEILLES
	Pays			
2	Titre			
	Nom et prénom	4Y	Nom marital	DRIVE
	Nombre de parts ou d'actions		Pourcentage de détention	
	Date de naissance		Pays de naissance	
	Code postal de naissance		Commune de naissance	
	Numéro, type et nom de voie			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal		Ville	
	Pays			



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annexe libre

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



SASU 4Y DRIVE
SASU AU CAPITAL DE 1 000,00 EUROS
Siège social : 9 RUE ALBERT MARQUET
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
852 455 187 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

L'an 2021,
Le 30 JUIN,
A 9 HEURES,

L'associé unique de la société 4Y DRIVE, SAS au capital de 1 000,00 euros, divisé en 1 000,00 parts sociales, s'est présenté, 9 RUE ALBERT MARQUET 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique en entrant en séance.

Est présent :

M. FARAG SAMIR propriétaire de 1000 parts sociales.

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

Les documents suivants sont présentés à l'associé unique :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions.

L'associé unique déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 5246 euros de l'exercice de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice 5 246 euros

Report à nouveau débiteur (861) euros

Report à nouveau après affectation du résultat 4 385 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve cette convention.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de fixer sa rémunération, pour ses fonctions de gérance, au titre de l'exercice écoulé, à ZÉRO euros.

Etant rappelé que les cotisations sociales de la gérance sont prises en charge par la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

4Y DRIVE
9 ALBERT MARQUET
95 370 MONTIGNY LES C.
852 455 187 R.C.S PONTAISE